

Conduire une action de formation en prévention des risques électriques

RS6723 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44517, 44539, 44586, 24047
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2024
Date d'échéance	19/07/2026

Certificateur(s)

FIPS · SIRET : 80976799900026

F.S.I. (FORMATION SECOURISME INCENDIE) · SIRET : 49335848500032

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AX CONSULTING	75234738500045	Former et organiser l'évaluation
CFFO-CENTRE DE FORMATION FIBRE OPTIQUE	90078560100031	Former et organiser l'évaluation
SASU FACILITY FORMATION	81501660500025	Former et organiser l'évaluation
SASU FACILITY FORMATION	81501660500041	Former et organiser l'évaluation
SI.FIPS NOUVELLE AQUITAINE	90107720600018	Former et organiser l'évaluation
TEA CONSEIL AUDIT FORMATION	89791718300021	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification s'adresse à des professionnels tels que des référents sécurité/prévention, animateurs QSE, responsables HSE, électriciens, techniciens polyvalents, responsables en sécurité qui seront amenés à réaliser des formations sur les risques électriques. La certification valide les compétences acquises en matière de conception, animation et évaluation de formation en prévention des risques électriques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Analyser la demande du commanditaire de l'action de formation en prévention des risques électriques en s'appuyant sur le cahier des charges remis (contexte, ressources, contraintes, public visé ...), tout en tenant compte des évolutions en termes de réglementations et des besoins spécifiques des postes concernés par les risques électriques afin de définir des objectifs pédagogiques adaptés et opérationnels.
2. Concevoir les séquences théoriques de l'action de formation en prévention des risques électriques, en y intégrant les connaissances techniques et réglementaires permettant aux apprenants de comprendre et connaître l'environnement dans lequel s'exposent les risques, en lien avec leurs futures missions (norme NF C 18-510, notions élémentaires d'électricité, effets physiopathologiques du courant électrique ...).
3. Concevoir les exercices pratiques, mises en situations, jeux de rôles, de l'action de formation en prévention des

risques électriques, en tenant compte le cas échéant, de la présence de personnes en situation de handicap, afin de permettre aux apprenants de s'entraîner à l'utilisation des matériels de sécurité électrique dans des conditions proches de la réalité et ainsi leur assurer une opérationnalité immédiate.

4. Animer l'action de formation en prévention des risques électriques en utilisant des techniques d'animation et des outils pédagogiques spécifiques à ce domaine (en présentiel ou à distance), en veillant au respect des règles de sécurité lors des séquences pratiques et en accompagnant les apprenants à dépasser leurs craintes et leurs éventuels blocages lors des manipulations électriques afin de transmettre au mieux les compétences nécessaires à leurs futures missions ainsi que les gestes et comportements à adopter par rapport au risque électrique.

5. Réaliser les évaluations des apprenants autant sur leurs connaissances réglementaires que sur leurs mises en pratique, en identifiant les points forts et axes d'améliorations de chacun et en s'assurant de l'atteinte des objectifs pédagogiques préalablement fixés, afin d'assurer à l'entreprise de la réelle efficacité de ses collaborateurs en termes de prévention des risques électriques et clôturer l'action de formation dans des conditions où les retours sur investissement sont vérifiés.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans dans l'un des métiers destinataires visés par la certification

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans dans l'un des métiers destinataires visés par la certification

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

3 personnes dont 2 professionnels extérieurs (sans lien avec le candidat, n'ayant pas été formateur dans le parcours du candidat, n'appartenant pas à l'organisme certificateur) et 1 représentant du certificateur.

Base légale

Date de décision	19/07/2024
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2026
Date de dernière délivrance possible	19/01/2027

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7626

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6723/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	67
Parcours menés à terme	64
Taux d'achèvement	96 %

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	76
Montant total engagé	247 382 €
Coût moyen par dossier	3 255 €
Durée moyenne	51 h
Période	07/2024 – 07/2026
France compétences	80 %
Reste à charge titulaire	9 %
Entreprise	5 %
France Travail	4 %
Régions	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.